Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251127-552025-DE

N° 55/2025 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 27 novembre 2025** **OBJET : ENTRETIEN DE VOIRIE 2026-2029 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**
DATE DE CONVOCATION : Le 21 novembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 21 novembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** - En exercice : 27 - Présents : 20 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Mme BELLEC qui a donné procuration à M DUROSE Mme LE GOFF qui a donné procuration à M BAUDELLE M LE PERSON qui a donné procuration à M CORRE Mme GUIAVARCH qui a donné procuration à Mme CALVEZ M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme TREUIL qui a donné procuration à Mme KUHN Mme LANNUZEL qui a donné procuration à M PRUNIER Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Une consultation par procédure adaptée a été lancée afin de répondre aux besoins d'entretien de la voirie communale sur les années 2026 à 2029.

Le contrat est mono-attributaire, passé à prix unitaire et réglé selon le mode de l'accord-cadre à bons de commande. Les montants minimum et maximum sont les suivants :

- Montant minimum annuel : 50 000 € HT
- Montant maximum annuel : 250 000 € HT
- Montant minimum total : 200 000 € HT
- Montant maximum total : 1 000 000 € H

La date de commencement de la prestation est fixée au 1er janvier 2026 ; il se terminera le 31 décembre 2026 et est reconductible trois fois pour une année.

Après analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation (Prix 70% - Qualité 30%), la société Binard a proposé l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix.

Délibération
Vu le code de la commande publique,
Considérant que le marché ayant pour objet l'entretien de la voirie est nécessaire à la Commune de Plougonvelin,
Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251127-552025-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter les décisions modificatives proposées.
- d'autoriser le Maire à conclure le marché ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la Commune de Plougonvelin et la société Binard,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 27 novembre 2025
Le Maire, Bertrand AUDREN

